

Rapport de la Commission des Finances (COFIN) Concernant les Budget 2023

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Guillaume Graf, Marc Veraguth, Sandy Warth, Marco Caffaro, Christian Guex, Erich Dürst, Patrick Eerdmans et votre président rapporteur, a étudié le Budget 2023 lors de sa séance du 04 octobre 2022.

Messieurs Yves Fauth, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et François Puricelli étaient excusés.

M. Maurice Mischler, Municipal des Finances, était accompagné par M. Jean-François Niklaus, chef du service des Finances et M. Thomas Nawotka, adjoint du chef du service des Finances.

En début de séance, M. Alain Monod, Syndic, est venu saluer les membres de la CoFin et est venu présenter quelques réponses concernant les points du budget liés à ses dicastères.

Analyse des comptes

Le budget 2023 présente un déficit de 225'700.- et une marge d'autofinancement négative de 1'169'900.-. Les amortissements prévus en 2023 totaliseront 3'899'000.-. Les dépenses courantes sont prévues en hausse de 3'812'900.- ou +7.248% par rapport à l'exercice budgétaires 2022. Au niveau des revenus de fonctionnement, les produits courants augmenteront de 3'754'600.- ou +7.291%. Les dépenses d'investissements devraient s'élever à 19'921'000.- en 2023.

Introduction

Avant de passer aux questions posées à la Municipalité par les commissaires, M. le Syndic Alain Monod précise quelques détails concernant des points du budget liés à ses dicastères :

- **Indexation des salaires**
 - L'article 43 du statut du personnel indique que la commune adapte l'indexation en fonction de la situation économique du moment. La Municipalité a décidé de compenser les 1.3 points. Cette modification des salaires tombe en dessous des 50'000 CHF nécessaires pour que cela doive être soumis préalablement à la commission des finances.
 - Un indice de 1.5 points a été prévu au budget 2023.

- **Effectifs du personnel**
 - Dans les questions qui ont été envoyées à la Municipalité, il était mentionné du rapport entre le nombre de employé.e.s dans la commune et le nombre d'habitant.e.s. M. le Syndic répond que le nombre de personnels ne dépend pas du nombre d'habitant.e.s de la commune. Si c'était le cas, en comparaison à Lausanne, on devrait avoir 500 ETP.
 - Le CC est de plus en plus prolifique (de plus en plus de postulat, motion, etc). Cela charge l'administration de la commune et donc demande plus de temps de travail (ceci est une des raisons de l'augmentation des ETP).
 - Actuellement, le nombre d'habitant.e.s est stable (sans compter les étudiant.e.s de l'EHL).
 - Le poste technicien en génie civil était prévu dans les ETP au budget 2022, c'est pour cela que l'annonce a été remise récemment car personne n'a encore été engagé.

- **ETP aux ressources humaines**
 - Il y a environ dix ans, la Municipalité est partie d'une page blanche pour les RH. La situation des RH dans la commune a été assez fluctuante pendant plusieurs années. Maintenant, une nouvelle personne est en charge des RH et le service tourne. En revanche, cette personne gère actuellement le quotidien, et elle n'a pas le temps de gérer les salaires et les assurances du personnel (à reprendre du service des finances) ou d'autres tâches qui lui incombent (statuts, divers règlements, etc.).

À la suite de ces explications, certaines questions sont demandées par des commissaires :

- Un commissaire se demande pourquoi il y a une incessante augmentation du nombre de postes de concierges. En 2022 cela était justifiable avec les agrandissements des établissements scolaires et la situation sanitaire. Il avait d'ailleurs fait une demande pour savoir s'il était possible que les concierges soient plus polyvalents.
 - M. le municipal Maurice Mischler explique que certains postes sont répartis entre deux dicastères, et qu'il y a donc en effet des personnes « polyvalentes » et qui ne sont pas représentées que sous un dicastère. L'état des ETP des postes de conciergerie est provisoire, car il va bientôt y avoir des départs, mais il y a des arrivées qui superposent ces départs. L'augmentation de la quantité de bâtiments augmente aussi le nombre de concierges nécessaires. On a également beaucoup de flexibilité avec le temps de travail (arrêts maladie, vacances, etc) et il y a un nombre d'heures supplémentaires conséquent difficile à compresser. Il faut donc organiser les remplacements, car beaucoup de choses vont bouger. De plus, les salles sont de plus en plus sollicitées par des sociétés locales, et cela demande des temps de travail supplémentaires aux concierges.

- Un commissaire se demande si les ETP pour le chalet de l'Esperance, qui ont pour l'instant augmenté, vont redescendre ?
 - M. Mischler répond que non, car la Municipalité s'est rendu compte que le travail du responsable était jusqu'à présent sous-estimé, et qu'il faudra plus de personnel pour réussir à entretenir ce chalet.

Discussion générale

Une liste de questions des commissaires de la COFIN a été envoyée au préalable au Municipal des finances ainsi qu'à M. Jean-François Niklaus afin qu'ils aient le temps d'y répondre avant la séance.

Remarques générales

- A. *« Il serait intéressant de présenter les chiffres avec l'évolution en pourcentage non seulement de Budget (2022) à Budget (2023) mais aussi de Comptes (Année n-1 2021) à Budget (2023). »*
- Si c'est demandé par la Cofin, cela peut être mis en place. Ça sera mis sous la forme d'un tableau. La Cofin demande donc que cela soit appliqué au prochain budget.
- B. *« La croissance des effectifs du personnel communal se poursuit à un rythme soutenu +6.4994 ETP alors que la progression du nombre d'habitants est restée modeste ces dernières années. Ce point mérite attention. Je m'empresse de dire que je n'ai pas le sentiment que la Municipalité gère la question à la légère. Les nouveaux postes semblent justifiés et correspondre à de réels besoins j'en conviens. Je pense qu'il faut toutefois nous préoccuper de la modernisation de notre administration communale au moyen d'une meilleure utilisation des possibilités qu'offre la cyberadministration notamment. »*
- Cet aspect a déjà été traité dans l'introduction de cette séance.
- C. *« Je constate que depuis 2-3 ans, le budget est déficitaire et que ce déficit a tendance à grandir, même s'il est contenu par le puisement dans les fonds. A 5 ans, les charges non maîtrisables (en plus du 50% du budget qui dépend d'instances supérieures), soit notamment les amortissements et les intérêts de la dette vont mécaniquement augmenter. Donc il faut se préparer à faire quelque chose. »*
- La tendance actuelle avait été utilisée pour calculer le plafond d'endettement. La planification se fait de toute façon à 5 ans, et il faudra en effet qu'on prenne plus sur les fonds. Mais ils sont justement là pour ça. De plus, dans le budget, on considère le « worst case scenario ». Il était prévu qu'après le covid il y ait une baisse des revenus fiscaux, mais ça n'a pas été le cas.
- D. *« Par exemple, au niveau des entrées, je trouve que l'impôt foncier mériterait d'être revu beaucoup plus souvent. Comme j'habite la même maison mitoyenne que ma belle-mère, l'impôt que nous payons devrait être le même. Mais elle l'a achetée en 1987 et nous en en 2018. Du coup, on paie le double... C'est un transfert de génération qui me semble assez peu justifiable et la fin de cette inégalité permettrait, je peux imaginer, d'équilibrer le budget (+10% de l'impôt foncier permettrait de dégager 240 kCHF par an). »*
- Ce n'est pas une décision de la commune, nous n'avons donc pas de levier là-dessus. Nous pouvons augmenter nos taux, mais on ne peut pas agir dans l'autre sens.

Questions sur l'introduction

A. Page 5 - Résultats nets comparés sans recours aux fonds

« Ce tableau présente les différences suivantes par rapport au tableau de la page 4, jusqu'à la ligne « Marge d'autofinancement » :

- *Absence de la ligne 'défalcation sur débiteurs'*
- *Absence des amortissements obligatoires.*

Dès lors, je ne comprends pas la cohérence entre le titre et le contenu. »

- Le titre peut en effet être modifié pour que ça soit plus clair.

B. Page 6 - Charges de fonctionnement

« Comment est-ce que la municipalité justifie la création d'un poste d'urbaniste supplémentaire ? »

- La Municipalité est en train de réaliser le PACOM, et les employés de la commune sont à la limite par rapport au travail demandé. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir du personnel en plus.

C. Page 6 - Centre par nature 30 - Autorités et personnel (ainsi que page 11, tableau état du personnel)

« L'an dernier pour le budget 2022, une question a été posée sur l'augmentation du nombre de concierges et la réponse avait été que la Municipalité avait intégré dans le budget la création des 2,5 postes de conciergerie prévu dans le préavis concernant l'agrandissement du Collège de Bois-Murat, réponse acceptée. Cette année encore pour le budget ont évoqué dans les commentaires 2 nouveaux postes de concierge en relation avec l'agrandissement du Collège de Bois-Murat. En 2 ans, le nombre de concierge passe de 22 à 27 pour les bâtiments de la Commune. Pourquoi une telle augmentation, maintenant que les tâches de nettoyage et de désinfection liées au Covid-19 sont moins contraignantes ? En outre, le tableau page 11 ne semble pas complet, vu que la Commune vient de publier une offre d'emploi pour renforcer son Service travaux et environnement avec la création d'un poste supplémentaire de dessinateur/trice ou Technicien/ne en Génie Civil à 100%, alors que la ligne Service des travaux et environnement – Administration ne prévoit aucun changement pour 2023 (4 unités inchangées). Il faut contrôler plus la création de nouveaux postes ! »

- Cet aspect a déjà été traité dans l'introduction de cette séance.

D. Page 6 - Centre par nature 31 - Biens, services, marchandises

« La question de l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité est très sommairement traitée. Dans les frais liés aux bâtiments, il y a des légères majorations et pour certains bâtiments importants tels que Bois-Murat, la salle des spectacles, la majoration est très faible voire nulle. Quelles ont été vos hypothèses en matière d'augmentation des prix de l'énergie. Ne devriez-vous pas majorer systématiquement les coûts prévisionnels avec la hausse annoncée pour 2023 par les SIL ? »

- Le budget pour l'année suivant est commencé très tôt dans l'année. La question de l'énergie n'a pas été tout de suite prise en compte. Par la suite une décision de la Municipalité vise une diminution de 15-20% de consommation d'énergie (électricité, gaz, mazout). L'augmentation prévue du prix du gaz et de l'électricité est environ égale à 30%. Pour l'instant, la Municipalité s'est dit que cela sera sûrement quelque chose qui durera le temps de la guerre, mais il y a

énormément d'imprévus. Il faut attendre d'avoir les comptes de l'année en cours pour voir quel est l'impact réel sur les bâtiments.

- Le commissaire ayant posé cette question de comprend pas les arguments avancés. Avant, on parlait du principe du prudence et là c'est l'inverse. C'est un point dont on parle tous, et c'est un point central, quitte à ce qu'on nous montre qu'on va devoir prélever un peu plus. Avec cette guerre, on peut déjà prévoir que ça ne va durer plus d'une année.
- M. Mischler répond que l'idée est d'attendre une année et de voir les coûts réels des augmentations des prix de l'énergie pour ne pas partir avec des chiffres aléatoires.
- Le commissaire rétorque que ce n'est pas parce qu'on a prévu un certain montant dans le budget que l'on doit tout dépenser. Dans la méthodologie, il aurait prévu une augmentation.
- Le Municipal avance qu'avec cette solution, on aura peut-être une année de retard, mais qu'au moins les valeurs mises dans le budget et ne sont pas aléatoires.
- Un autre commissaire précise qu'on ne peut pas se baser sur les comptes 2022 pour le budget 2023. Il faut intégrer des facteurs de risques. On reste dans les hypothèses de travail. Cela paraîtrait cohérent de rester dans le principe de prudence et de prévoir une augmentation de ce centre.
- M. Niklaus indique que dans le tableau à la page 67, au point 312 (Achats d'eau, d'énergie, de combustible) une augmentation de 16% a été budgétée.
- Le commissaire à l'origine de la question trouvait que le sujet était passé un peu rapidement à la page 6. Cette augmentation à la page 67 le rassure, et montre que le sujet a été pris en compte par la Municipalité.

E. Page 7

« Quelle est la source des chiffres utilisés pour le budget ? (Contribution nette d'Epalinges au fonds de péréquation ; dépenses communales transports et exploitation forestière ; participation provisoire aux charges de la cohésion sociale). »

- On reçoit toujours les estimations du canton extrêmement tard, et les chiffres officiels sont donc estimés. Mais d'après les chiffres qui sont arrivés fin septembre, les estimations qui sont écrites dans le budget sont bonnes.
- Un commissaire demande s'il y aurait l'opportunité de changer ces lignes de budget ? Cela afin d'avoir les chiffres réels envoyés par le canton et pour diminuer les déficits.
- Il est répondu que les chiffres du canton sont également des estimations, toujours très proches des estimations communales. Ça n'a pas de réel intérêt de les remplacer.
- Le commissaire répond que ce qui est écrit dans le budget, c'est que ce sont censés être les chiffres du canton, alors qu'en réalité ce sont les estimations de la commune. Un amendement est déposé par le commissaire afin de demander au service des finances de remplacer les estimations de la commune par les estimations du canton une fois que les chiffres sont connus (péréquation, cohésion sociale, police) Cette modification réduirait le déficit budgétaire de 106 kCHF, le ramenant à 120 kCHF.
 - La demande d'amendement est acceptée à 3 pour, 1 contre et 4 abstentions.

« Les règles concernant ces montants budgétés sont-elles constantes (et formalisées) ou changent-elles d'année en année ? Des prévisions quant à des éventuelles charges ou produits supplémentaires suites aux régularisations des exercices antérieurs sont-elles prises en compte ? Si non, ne serait-ce pas judicieux de le faire ? »

- Ces montants son budgétés en fonction du résultat de toutes les communes, ils sont donc très aléatoires.
- Un commissaire demande si l'on sait à quel moment de l'année cela est régularisé ? Est-ce qu'on peut prévoir cela pour le prochain budget ?
- Il est répondu que cela est pris en compte dans les comptes, mais pas dans le budget car les chiffres arrivent trop tard. Il y a toujours deux années de décalage.

F. Page 8

Même question que la précédente, cette fois concernant les prévisions concernant les impôts.

- Cet aspect a déjà été répondu dans la discussion. M. Mischler précise qu'il y a passablement de commentaires à la page 105 qui permettent de mieux comprendre ces lignes.

G. Page 10 - Financements spéciaux et fonds de réserve

« A mon sens, il y a trop de fonds dont l'existence ne se justifie pas. Des charges de moindre importance devraient pouvoir être couvert par le budget de fonctionnement, des charges importantes concernant des investissements (informatique, véhicules, entretien bâtiments, entretien réseau routier) devraient faire l'objet d'un préavis et traité comme investissement. Certains fonds se justifient bien sûr (p.ex. égouts, FEEDD). Je pense également que les fonds qui existent devraient faire l'objet d'un règlement. Se pose par ailleurs la question quant à la non-utilisation du fonds pour les équipements communautaires (non utilisé depuis de nombreuses années) et du fonds Covid-19 dont on perçoit mal l'utilité du maintien à ce stade. »

- Le fait qu'il y ait trop de fonds, c'est une question d'interprétation. Au niveau du règlement de certains fonds, ils se justifient facilement (égouts, énergie, etc.). D'autres fonds sont des fonds d'équilibrage, il n'est pas estimé qu'il y ait besoin de faire un règlement pour ces fonds car leur fonction est explicite.
- Un commissaire demande si nous ne pourrions pas vider le fond pour le bois de la Chapelle pour les rénovations qui ont lieu ? Cela permettrait de le vider.
- M. Mischler répond que nous pourrions en effet le vider pour ces rénovations.
- Un commissaire demande pourquoi le fond d'équipement communautaire n'est pas utilisé depuis plusieurs années.
- M. Mischler répond que cela va changer et qu'il va être utilisé.
- Un commissaire se questionne sur le fond covid. Qu'en fait-on ?
- M. Mischler répond qu'une fois que toutes les aides seront terminées, le reste sera mis dans le fonds de développement économique.

Questions sur l'état du personnel communal

A. Page 11 – Etat du personnel communal en unité et en équivalent temps plein (ETP)

« Importante augmentation du personnel communal. Pourquoi davantage de postes à un taux de 50% ? Raisons ? »

- Cet aspect a déjà été traité dans l'introduction de cette séance.

« Il est indiqué à la page 11 du budget 2023 qu'il y a 84.4940 ETP selon le budget 2022, mais selon la page 11 du budget 2022, il n'est indiqué que 83.994 ETP. Comment expliquez-vous cette différence ? »

- Il y a eu des ajustements de taux de travail durant l'année, ce qui explique ces différences.
- Le commissaire demande s'il sera possible de mettre un commentaire pour les prochaines années afin de rendre cela plus claire ?
- Oui, cela sera fait dans le prochain budget.

« Au point de 2.1 on parle de la création de 4.9 ETP et à la page 11 il y a une augmentation d'environ 6.5 ETP. Sera-t-il possible d'avoir le détail et les justifications de toutes les augmentations de taux ? Ainsi que les comptes concernés ? »

- Cet aspect a déjà été traité dans l'introduction de cette séance.

Questions spécifiques sur le projet du budget

A. Page 15 - 1000 3003.002 - Jetons de présence : votations/élections

« Jetons de présence votations et élections : Il y aura des votations fédérales en 2023. La somme budgétée contient une réserve de CHF 11'000.- qui est peut-être suffisante. A vérifier. »

- La Municipalité a estimé que c'était suffisant.

B. Page 16 - 1100 3102.000 & Page 18 - 1500 3102.000 - Publications et frais d'annonces

« Est-ce que le montant total de CHF 96'500.- n'est-il pas trop excessif dû à certaines publications redondantes, le Journal d'Epalinges et le Sortir de plus en plus polychromes. »

- A chaque fois, le journal d'Epalinges a plus de pages que ce qui était prévu.
- Un commissaire souligne qu'il est toujours en polychrome et que c'est un peu redondant avec tous les flyers qu'on reçoit.
- M. Mischler répond qu'il est souvent reproché à la Municipalité de ne pas assez communiquer. C'est vrai que c'est polychrome, mais du papier recyclé est utilisé.
- Un commissaire fait remarquer que maintenant il y a l'application pour avoir des informations sur la commune.
- Un autre commissaire dit qu'en effet le Conseil communal s'est souvent exprimé pour que la Municipalité communique plus. Il faut plutôt saluer que la politique de la Municipalité est cohérente.

C. **Page 17 - 1300 3185.010 - Honoraires et frais d'études**

« Concernant la dépense « Analyse et audit des salaires CEPEC », n'avait-on pas déjà fait une analyse du système de rémunération il y a 2,3 ans ? Qu'elle est la différence avec ce qui avait été fait par le passé ? »

- Cela fait 2 ou 3 ans qu'on le met et qu'on n'a pas fait l'étude. On espère qu'en 2023 l'étude sera faite. C'est pour ça que c'est toujours au budget, ce n'est pas une nouvelle étude. On veut remanier la grille des salaires en même temps que les statuts du personnel. Ça n'avance pas, donc l'étude n'est pas encore faite.

« A quoi sert la personne de confiance externe ? Et pourquoi analyser les salaires ? »

- C'est une obligation légale d'avoir une personne externe.
- Un commissaire se questionne sur les 2000 CHF de frais de médiation qui sont en plus de la personne de confiance externe.
- M. Mischler répond que les deux ne sont pas pareils. La personne de confiance peut être consultée mais cela ne débouche pas forcément sur une médiation, et ce n'est pas forcément la même instance qui fera la médiation.

D. **Page 19 - 1510.4342.000 - Contributions de tiers**

« Quelles sont ces contributions de tiers ? »

- La réponse se trouve à la page 101. L'animateur sera payé par la fondation Epalagement protégé et par la Girarde.

E. **Page 19 - 1520 - Subventions aux sociétés**

« Comment s'articulent le compte Loyers et le compte imputations internes diverses ? »

- La réponse se trouve à la page 101.
- Un commissaire demande des précisions sur les imputations internes.
- M. Niklaus répond que les imputations internes sont calculées par rapport au m² qu'on loue et à l'occupation de cette surface. Avant ce n'était pas calculé, maintenant on peut faire ressortir ce que coûte vraiment l'école de musique.

F. **Page 21 - 1800 3517.000 - Participation au déficit du trafic d'agglomération**

« Comment expliquer concrètement cette hausse importante ? Quel est la part de participation d'Epalinges en % par rapport au déficit total ? Est-ce que la hausse est due à une baisse du trafic en lien avec la hausse du télétravail ou à des nouvelles infrastructures dans l'agglomération ? »

- Nous subissons évidemment encore les effets du Covid. Sinon, c'est conventionnel par rapport aux nombres de kilomètres des bus, pondérés avec la fréquentation.
- Un commissaire demande si nous ne devrions pas prendre dans les fonds Covid pour compenser une partie des pertes ?
- M. Mischler répond qu'en effet, on pourra le faire pour 2022.

A la suite de notre séance, M. Niklaus a demandé aux Transports Lausannois des détails concernant l'augmentation de cette rubrique. Voici les explications qui ont été fournies par les TL :

« Cette hausse est générale pour tous les commanditaires car elle est principalement liée à trois phénomènes conjoints :

- *Le rattrapage de nos activités à un niveau normal (donc en croissance annuelle de 3% environ) après deux années par la pandémie ;*
- *La hausse imprévisible et extraordinaire des coûts de l'énergie, qui ont été multipliés par dix en six mois ;*
- *La hausse des taux d'intérêts, qui a un impact non négligeable sur le coût du financement de nos investissements pour accompagner la croissance économique et démographique du territoire régional. »*

« *Bond de plus de CHF 1,25 millions par rapport aux comptes 2021. Il y a bien un commentaire « selon communication des TL ». C'est insuffisant comme remarque, il faut challenger les TL, surtout que la ligne 44 ne sera pas encore en fonction avant la fin 2023 selon les dernières informations reçues lors de la validation du préavis no 16/2022 pour renforcer la boucle routière. Pourquoi une telle augmentation ? »*

- M. Niklaus répond que oui, cela est bien pris en compte. En revanche, ce n'est pas plus détaillé que ça, donc on ne peut pas plus donner d'informations.
- Un commissaire propose que l'on fasse la demande aux TL. Est-ce que la Municipalité peut s'engager à demander plus d'informations ?
- M. Niklaus répond que oui, on pourra demander directement au TL pour avoir plus d'informations.

G. Page 21 - 1900 3011.000 - Traitements du personnel

« *Comment se fait-il qu'aucun poste sous le service informatique ne diminue. La création de ce poste ne nous permet-elle pas de faire des économies sur les prestataires externes ? (Par exemple, je suis étonné de voir sous le compte « 1900 3151.000 » 50'000 CHF pour la refonte du site internet.) »*

- Il y a un nouveau responsable informatique qui générera une baisse des demandes à l'OFISA. Mais au départ il devra demander beaucoup d'informations à OFISA pour le transfert. (L'OFISA est l'entreprise chez qui nous sous-traitons pour l'instant l'informatique de la commune.).

H. Page 21 - 1900 3111.010 - Achats de matériel et d'équipements & 1900 3151.000 - Entretien mobilier et machines de bureau

« *Entretien mobilier et machines de bureau. Ces deux postes contiennent de nombreuses dépenses relatives à l'informatique avec notamment de nombreuses licences pour différents programmes utilisés dans divers services. La municipalité devrait réfléchir à la maîtrise des dépenses dans ce domaine. Une mutualisation de celles-ci, avec d'autres communes par exemple pourrait peut-être permettre des économies d'échelle. »*

- Ce sont des dépenses aussi liées au nouveau responsable informatique, qui demandera de nouveaux matériels ou de nouvelles licences. Ça descendra peut-être pour les prochains budgets.

- I. **Page 21** - 1900.3186.020 - Assurance ordinateurs
« Pour quelle raison la municipalité n'assume pas le risque d'assurance-elle-même ? »
- Cette assurance à hauteur de 450'000 CHF est un choix de la Municipalité. La prime est de 4'200 CHF
- J. **Page 22** - 2010.3185.020 - Honoraires contrôle des comptes
« Sur quelle base les honoraires pour le contrôle des comptes sont-ils déterminés ? (Montant fixe, forfaitaire, ou variable ? en fonction de quoi ?) »
- C'est un forfait. L'organisme de contrôle vient dans le dicastère des finances avec des personnes mandatées par le fiduciaire pendant une ou deux semaines et font le tour des comptes.
 - Un commissaire remarque qu'il y a une grosse différence entre les deux années pour un forfait.
 - M. Niklaus répond qu'il y avait la mise en place du système de contrôle interne l'année passée, ce qui explique la différence.
- K. **Page 24** - 2300.3312.000 - Amortissements obligatoires des bâtiments
« Quelle est la pratique d'amortissement concernant le chantier de Bois-Murat ? Une première étape du chantier étant terminée, l'amortissement peut-il commencer ? »
- On n'a pas le choix, car c'est la loi sur la comptabilité des communes. L'amortissement commence à la fin des travaux (au bouclage du dossier).
- L. **Page 26** - 3202 - Forêts, travaux pour des tiers
« La rubrique ne compte plus ni charges ni produits. Qu'en est-il ? »
- On aimerait bien regrouper les 3 postes (3201 3202 et 3203). On n'a pas besoin d'être aussi précis que ça au niveau du budget et des comptes.
- M. **Page 28** - 35 - Bâtiments
« Comment ont été estimés les coûts de l'énergie (gaz, électricité, mazout) ? (Contenu de l'instabilité qui prévaut actuellement). »
- Cet aspect a déjà été traité dans l'introduction de cette séance.
- N. **Page 31** - 3504.3153.000 - Entretien du mobilier et des équipements (Collège de Bois-Murat)
« Nouveaux contrats d'entretien du bâtiment A pour CHF 50k. Pourquoi une telle augmentation, sachant les concierges engagés en plus pour l'entretien ? »
- La commune a des contrats d'entretien externes. Les concierges n'entretiennent pas tout (ventilation., élec, fenêtres, etc ne sont pas pris en charge en interne). Actuellement, c'est une estimation. On aura le détail plus tard comme pour les autres bâtiments.

O. **Page 38** - 3516 3121.000 - Eau

« Combien de fois par année est-ce que le poste d'attente est utilisé ? (Je trouve la consommation d'eau très importante.) »

- Ce sont des taxes. Taxes de base, utilisation d'appareils et autres. Même sans utiliser d'eau, nous allons de toute façon devoir payer ces montants.

P. **Page 39** - 3521 - Ferme de la Girarde & **Page 40** - 3522 - Maison Rochat

« Je ne comprends pas la politique de propriétaire de la commune : Ces deux immeubles semblent coûter plus qu'ils ne rapportent. A-t-on une vue à long terme ? »

- La ferme de la Girarde et la maison Rochat sont des dons. Par exemple, nous aimerions bien refaire la ferme de la Girarde. Cela fera l'objet d'un préavis.

Q. **Page 40** - 3523 3011.000 - Traitements du personnel

« Pour quelles raisons avons-nous du personnel à temps plein au chalet de l'espérance ? Et pourquoi avoir titulariser l'aide-concierge ? En 2019, il y avait un fonctionnaire à 90% et on est passé à 1.36 ETP. Est-ce que les locations ont fortement augmenté ? »

- Cet aspect a déjà été traité dans l'introduction de cette séance.

R. **Page 43** - 3591 4904.001 - Imputation interne loyers AAEE & 3591 4909.090 - Imputations internes diverses

« Comment se fait-il que les imputations internes ne couvrent pas tous les frais liés au bâtiment ? »

- Cela est toujours liés aux imputations internes, c'est donc pareil que pour l'école de musique.
- Un commissaire demande quelle est l'utilité des imputations internes qui ne sont pas les valeurs du marché ?
- M. Mischler répond que ce sont des estimations et que c'est historique.
- Un autre commissaire demande si l'on prévoit d'augmenter le loyer, car une partie est louée par l'état de Vaud.
- M. Mischler répond que non, car il reste encore entre 1/3 et 1/4 de la surface qui n'est pas louée.

S. **Page 43** - 3592 - Locaux Girarde - CLÉ

« Pouvez-vous nous rappeler l'utilisation de ces nouveaux locaux (CAP, Ecole de Musique, ...) ? »

- Il y a un bâtiment dans lequel nous utiliserons tout le rez-de-chaussée avec le CAP et l'école de musique. Il y aura aussi l'office de l'enfance et Jeunesse et Sport.
- Un commissaire s'interroge car nous manquons d'appartements et nous mettons à dispositions des locaux dans ce genre.
- M. Mischler répond que nous manquons également de locaux.

- T. **Page 49** - 4500.3188.010 - Enlèvement des ordures ménagères, y c. encombrants
« Le montant diminue. Comment cela s'explique-t-il ? »
- Ce sont des estimations données par le service des travaux. Ils se basent sur la pratique de l'année précédente.
- U. **Page 51** - 4600 3011.000 - Traitements du personnel
« Pourquoi cette augmentation, il n'y a aucun commentaire ? »
- C'est parce qu'il y a eu un employé à 50% pour ce dicastère, et maintenant il est à 100% pour ce dicastère.
- V. **Page 51** - 4600 3526.030 - Participation à la STEP
« Comment expliquer l'augmentation de la participation de CHF 180'000.- (Budget 2023-2022) ? »
- Cela couvre l'augmentation des coûts de la construction de la STEP. On a reçu maintenant les comptes CISTEP, et le budget a été modifié en conséquence. Mais les chiffres estimés correspondaient aux chiffres finaux.
- W. **Page 52** - 5000 3188.500 - Transport de collègue à collègue
« Augmentation du transport d'appoints par un tiers (+ CHF 60'000.-) due à l'augmentation des courses à effectuer ou à l'engagement cumulé des minibus de transports ? »
- M. Jolliet va engager un géomaticien pour optimiser les transports scolaires. Il y a un potentiel d'économie à ce niveau-là. De plus, on est en train de négocier âprement avec des propriétaires du village pour faire une unité d'accueil. Pour le moment, nous sommes en pleine négociation sur les loyers.
- « Quelle est la raison de l'augmentation des transports ? Pourquoi n'utilisent-ils pas les transports publics ? »*
- C'est principalement pour les transports pour les repas de midi.
- X. **Page 53** - 5100 3662.010 - Abonnements Mobilis écoliers
« Le chiffre est identique à 2022, n'y aura-t-il aucun nouvel écolier ? »
- Il y a certains parents qui n'utilisent pas les abonnements Mobilis mis à disposition, et ça compense les nouveaux écoliers. Par exemple pour tous les écoliers de Bois Murat, nous sommes pour l'instant à 96% d'utilisation. Il y a donc de la marge. Pour les bons de réduction de 50%, l'utilisation est de 60% - 80%.
- Y. **Page 55** - 5600.3012.001 - Médecin scolaire
« Plus de salaire pour le médecin scolaire. Qu'en est-il ? »
- Il n'est plus payé par les salaires, mais par les honoraires. On le retrouve à la page 144 en commentaire.

Z. **Page 60** - 7100 3655.030 - Centre social protestant

« Pourquoi ne retrouve-t-on pas cette subvention dans le compte 7100 3655.070 Aides et subventions à des institutions privées ? »

- C'est historique. Peut-être qu'une fois il ne sera plus détaillé.

Questions spécifiques sur la répartition par nature

A. **Page 67** - 305 - Assurances accidents et maladie

« Une forte augmentation a été constaté entre les budgets (et les comptes) 2021 et le budget 2022. Le montant reste à un niveau comparable pour le budget 2023. Quels enseignements nous donne l'exercice 2022, en cours ? »

- C'est parce qu'on a eu pas mal de cas. Les primes dépendent des prestations et il y a eu une forte augmentation des sinistres ces dernière années donc les coûts augmentent.

B. **Page 67** - 311 - Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules

« Le poste augmente de 23.5%. Explications ? »

- Cela peut varier d'une année à l'autre. Les détails sont dans chaque compte. C'est une variation structurelle.
- Un commissaire demande s'il y a des projets détaillés, car les chiffres sont assez précis.
- M. Mischler répond que oui il y a des projets détaillés. Les détails sont dans les commentaires.

C. **Page 68** - 35 - Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

« Quelles sont les raisons et causes de cette augmentation (écart budget 2023-2022 : +1'660'950.-, soit + 5.79%) ? »

- En ne prenant que les transports publics et les participations communales à la péréquation, on est déjà plus haut que ça.

Questions spécifiques sur la situation des emprunts

D. **Page 91** - SITUATION DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES

« N'y aura-t-il que 10m de crédits en plus d'ici fin 2023 ? Les taux montent sensiblement et il faut tenir compte du coût additionnel à régler. »

- C'est indicatif. Nous faisons beaucoup de court terme car nous n'en n'avons pas beaucoup et on profite des taux bas des courts termes. Il n'y a plus d'intérêt négatif sur nos liquidités, cela nous donnera peut-être une marge de manœuvre.
- Un commissaire précise qu'il ne voit pas l'intérêt de faire du court terme quand le taux est élevé.
- M. Niklaus répond que sur le court terme, ça reste en dessous de notre taux moyen. Sur des moyens termes, les taux sont déjà plus élevés que notre taux moyen.
- M. Mischler précise qu'avant, le court terme était notre joker. Notre endettement est à 5-7% en court terme. Certaines communes on 30-50% de leur

dette en court terme, ce qui n'est pas une bonne situation. On espère que la situation va se stabiliser.

« Le tableau mentionne des emprunts à court terme (10MF). Sont-ils pris en compte dans les emprunts à renouveler ? Deux taux d'intérêts différents pour les deux tranches d'emprunt ? Ou prise en compte du moment de contracter l'emprunt ? »

– Réponse en dessus.

Conclusion

Un commissaire précise qu'après toutes ces discussions, on va globalement arriver à des comptes comme les autres années. Même si on ne voit pas d'autres amendements à faire. Cependant avec l'augmentation des ETP, il préfère s'abstenir.

Aucune autre discussion n'est demandée, nous passons donc au vote.

Pour rappel, un commissaire a demandé un amendement demandant au service des finances de remplacer les estimations de la commune par les estimations du canton une fois que les chiffres sont connus (péréquation, cohésion sociale, police). Cet amendement a été accepté à 3 pour, 1 contre et 4 abstentions.

Vote sur le budget amendé 2023 présentant un déficit de 120 kCHF : il est approuvé à 7 pour et 1 abstention.

En fonction de ce qui précède, la Commission des Finances, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le budget 2023 amendé.

Epalinges, le mardi 04 octobre 2022

Président rapporteur

Michael Crottaz

